



GENERALI SPORTS-ASSURFOOT

N° ORIAS : 18 004 613
(Immatriculation vérifiable sur www.orias.fr)

25 Quai de la Londe-BP 3032
14017 CAEN Cedex 2
Tèl : 02.31.06.08.06

assurfoot@agence.generalif.fr

LIGUE DE FOOTBALL DES HAUTS DE FRANCE Police n°AT186231

RAPPEL DES GARANTIES INCLUSES DANS L'ASSURANCE DE LA LICENCE DÉLIVRÉE PAR LA LIGUE

1. RESPONSABILITE CIVILE

RESPONSABILITÉ CIVILE VIS-A-VIS DES TIERS

- DOMMAGES CORPORELS, MATERIELS ET IMMATERIELS CONFONDUS 20 000 000 €

2. INDIVIDUELLE DU FOOTBALLEUR : Formule A

La ligue de Football des Hauts de France informe ses adhérents de la nécessité de souscrire un contrat d'assurance de personne ayant pour objet de proposer des garanties forfaitaires en cas de dommage corporel survenu à l'occasion de la pratique sportive. A cet effet sont proposées, lors de la souscription de la licence, les garanties suivantes :

ACCIDENTS CORPORELS

• DÉCÈS :				
- Célibataire	27 000 C	• FRAIS MÉDICAUX, PHARMACEUTIQUES, CHIRURGICAUX, D'HOSPITALISATION,	à concurrence de 300 % du tarif de Convention de la SS	
- Marié	31 000 C	• FORFAIT JOURNALIER HOSPITALIER		Frais Réels
+ 15 % par enfant à charge, maximum 45 %		• FRAIS MÉDICAUX NON PRIS EN CHARGE PAR LA SECURITE SOCIALE, maximum		1000 C
• INVALIDITÉ PERMANENTE :		• REMBOURSEMENT DES DENTS * maximum par dent		300 C
a) 1 % à 32 % (taux d'IPP x Capital de Référence)	25 000 C	• FRAIS APPAREIL ORTHODONTIE * maximum		1000 C
b) 33 % à 65 % (taux d'IPP x Capital de Référence)	45 000 C	• REMBOURSEMENT BRIS LUNETTES * maximum		400 C
c) à partir de 66 %	90 000 C	• REMBOURSEMENT PROTHESES AUDITIVES		1000 C
• INVALIDITÉ GRAVE (transport exclu) :		• RAPATRIEMENT		Frais Réels
A partir 66%	1 000 000 C	• FRAIS DE TRANSPORT PRESCRITS * maximum		Frais Réels
• SCOLARITE : (franchise 15 jours) maximum :				
Soutien pédagogique et frais de transport	1 000 C			
Redoublement de l'année scolaire	1 000 C			
• FRAIS DE RECONVERSION PROFESSIONNELLE :				
Si taux d'invalidité supérieur à 25%	5 000 C			

NOTA : GARANTIES ET TARIFS EN VIGUEUR POUR LA LICENCE 2021/2022



BULLETIN DE SOUSCRIPTION DES GARANTIES COMPLEMENTAIRES

Compte tenu de votre situation personnelle, les garanties ci-dessus peuvent vous paraître insuffisantes, c'est pourquoi nous vous donnons la possibilité de souscrire individuellement des garanties complémentaires directement auprès de GENERALI SPORTS-ASSURFOOT (par courrier, mail ou téléphone) ou sur www.assurfoot.fr.

Garanties complémentaires	Capitaux Décès	Capitaux Invalidité	Indemnités journalières	Tarif	Cochez l'option choisie
o Formule B	Formule A + 25%	Formule A + 25%	20 € / jour (1)	40 € /an	<input type="checkbox"/>
o Formule C	Formule A + 50%	Formule A + 50%	24 € / jour (1)	80 € /an	<input type="checkbox"/>
(1) À compter du 22 ^{ème} jour et pendant 365 jours					
o Formule D « Spécial Invalidité »		120 000 €		21 € /an	<input type="checkbox"/>
A partir de 33% de taux d'invalidité, capital de référence porté à : (exemple : si invalidité 40%, indemnité de 48 000 €)					
o Formule E : Indemnités journalières à compter du 5 ^{ème} jour et pendant 730 jours (*)			8 € / jour	22 € /an	<input type="checkbox"/>
o Formule F : Indemnités journalières à compter du 5 ^{ème} jour et pendant 730 jours (*)			12.50 € / jour	35 € /an	<input type="checkbox"/>
o Formule G : Indemnités journalières à compter du 5 ^{ème} jour et pendant 730 jours (*)			16 € / jour	44 € /an	<input type="checkbox"/>
o Formule H : Indemnités journalières à compter du 5 ^{ème} jour et pendant 730 jours (*)			23 € / jour	56 € /an	<input type="checkbox"/>
(*) vient en cumul des garanties de la Licence					

Nom et Prénom : Date de Naissance :

Adresse complète:

Club : N° d'affiliation : Adresse email :

Je joins un chèque de €

Date et signature du joueur :

GENERALI SPORTS-ASSURFOOT
25 Quai de la Londe-BP 3032
14017 CAEN CEDEX 2

Document à compléter et à retourner, signé et accompagné de votre règlement.